

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Colonel Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les *Carnets du Temps*

Les *Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les *Fiches du CESA*

Les *Fiches du CESA* complètent les *Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les *Cahiers du CESA*

Les *Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans les *Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le *Bulletin de documentation*

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Sommaire
n° 19
Juillet-août 2005

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Centre de publication
de l'enseignement
supérieur aérien (CPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Pascal Bertrand

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray
Sgc Jérôme Périolat

Informatique éditoriale
et fabrication :
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Économie

Les instruments des stratégies monétaires 6

Géopolitique

La géopolitique du bouddhisme 8

Relations internationales

Le Canada 10

Institutions

L'organisation des pouvoirs publics
en France 12

Sciences

Le trou d'ozone 14

La bibliothèque essentielle

Élie Halévy - *l'Ère des tyrannies* 16

Histoire

Nationalisme et régionalisme en Europe 18

Pensée politique

Le peuple 20

Stratégie

Le renouveau de la réflexion doctrinale
aérienne dans les années 1980 22

Histoire de l'aéronautique militaire

Le satellite, acteur majeur
de la bataille aérospatiale 24

Au fil de la plume

..... 26



Les instruments des stratégies monétaires

« **D**epuis le 1^{er} janvier 1999, la Banque centrale européenne (BCE) assure la conduite de la politique monétaire unique dans la zone euro. Le traité instituant l'Union européenne assigne comme **objectif final** à l'Eurosystème le maintien de la stabilité des prix, meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la croissance économique, à la création d'emplois et à la cohésion sociale. »⁽¹⁾

Pour atteindre cet objectif, la BCE, comme les autres banques centrales modernes, mène des interventions indirectes lui permettant de déterminer les conditions d'équilibre du marché de la monnaie centrale, grâce à son monopole sur l'offre de cette monnaie. Ces interventions permettent d'agir sur la création monétaire par l'intermédiaire de leur action sur la liquidité bancaire. C'est avec la dérégulation et la libéralisation des marchés que les banques centrales ont abandonné les techniques d'interventions directes (réglementation des taux d'intérêt, encadrement du crédit) pour recourir, pour l'essentiel de leur action, à des instruments de marché.

Ainsi, la BCE fixe des **taux directeurs** pour ses opérations principales de refinancement et pour les facilités permanentes, dispositif complété par la détermination des taux de réserves obligatoires. En augmentant le taux de réserves obligatoires, le système bancaire est rendu plus débiteur, ce qui accroît son besoin de liquidité bancaire. Mais c'est sur la gestion de la liquidité bancaire que la banque centrale se fonde essentiellement pour mener sa stratégie monétaire.

La BCE s'appuie pour cette gestion sur les besoins de refinancement des banques commerciales. Ces dernières éprouvent des besoins de liquidité et recherchent donc de la monnaie centrale auprès de la banque centrale. Ces besoins proviennent de trois sources : les **réserves obligatoires**, qui leur sont imposées par la banque centrale, les **facteurs autonomes de la liquidité bancaire** (retraits ou versements de billets de banque, opérations en devises, opérations de la clientèle avec un organisme appartenant au circuit du Trésor) et les **excédents de réserves** des établissements qui ont déjà rempli leur obligation de constitution de réserves. La liquidité sera demandée et obtenue par les ban-

ques commerciales auprès d'une banque nationale (Banque de France pour les banques françaises) qui leur lance des **appels d'offres** hebdomadaires dans le cadre d'opérations d'**open market** pour connaître leurs besoins. La banque centrale nationale apporte principalement aux banques commerciales un refinancement sous forme d'opérations de cession temporaire (de titres de bonne qualité en échange de liquidité) aux termes d'une procédure d'adjudication dont les règles ont été prises par le conseil des gouverneurs de la BCE à Francfort. La BCE indique ainsi aux banques centrales nationales les montants de monnaie centrale qu'elles peuvent fournir aux banques commerciales à un **taux minimum de refinancement** (taux directeur). L'action de la BCE est indirecte car, si elle fixe le taux de soumission minimal, c'est par le jeu du marché que les institutions financières expriment leur demande de monnaie, fixant ainsi indirectement le niveau de la base monétaire.

Afin de contrôler les taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire et de limiter leur volatilité, l'Eurosystème propose aussi deux **facilités permanentes** : la facilité de prêt marginal et la facilité de dépôt. Ces deux facilités sont assorties d'une échéance de 24 heures et sont à la disposition des institutions financières. Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de prêt marginal est habituellement supérieur au taux correspondant du marché monétaire et le taux d'intérêt appliqué à la facilité de dépôt en général nettement inférieur à celui du marché. Ce sont donc des taux de pénalisation. Dans la mesure où l'accès à ces facilités n'est pas limité, leurs taux d'intérêt constituent normalement un plafond et un plancher délimitant un corridor de fluctuation du prix de l'argent à très court terme, « taux jour le jour » sur le marché unifié de la zone euro. Ce taux est appelé **Eonia** (*Euro OverNight Index Average*), taux unique dans les douze pays de la zone euro.

L'impact des décisions de politique monétaire, notamment sur le niveau des prix, est appelé la transmission de la politique monétaire. Le monopole de la BCE sur la création de la monnaie centrale lui permet de déterminer les taux d'intérêt de ses opérations. En affectant les coûts de financement de la liquidité des banques, la BCE pousse ces dernières à répercuter ces coûts sur les prêts accordés à leurs clients. La BCE peut gouverner ainsi l'ensemble des taux d'intérêt à court terme dans la zone euro. ¹

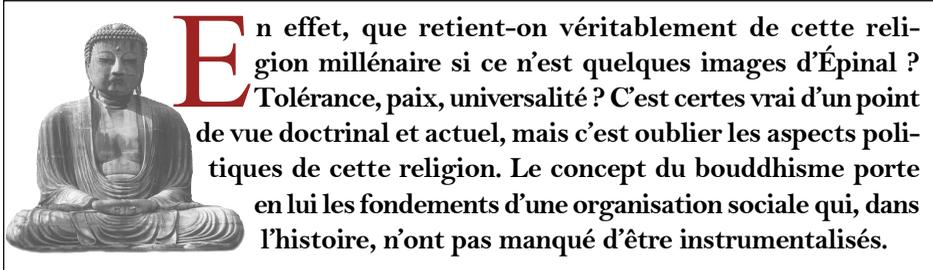
Denise Flouzat

1. Cf. *les Carnets du Temps* n° 18 - juin 2005, « Les stratégies des banques centrales » pour les définitions d'objectif final, d'objectifs intermédiaires, de perspectives complémentaires, de monnaie centrale.



La géopolitique du bouddhisme

Vu d'Europe, il est facile de verser dans l'orientalisme quant au bouddhisme.



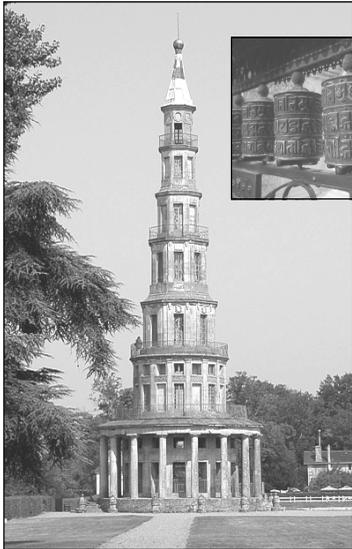
La religion bouddhiste est née, vers le VI^e siècle av. J.-C., d'une réforme de la religion védique⁽¹⁾ dont elle critiquait les castes. Au départ limité au Nord de l'Inde, le bouddhisme n'est alors présent que par la voie du « Petit Véhicule »⁽²⁾. Sa doctrine se répand au Sud, au Sri Lanka et à l'ensemble du Sud-Est asiatique, mais aussi en Mongolie. Au siècle suivant, une réforme le divise en deux grands courants qui vont eux-mêmes se fragmenter en multiples écoles ou sectes. C'est donc le « Grand Véhicule »⁽³⁾ qui se répand en Chine au II^e siècle de notre ère par le biais des routes commerciales. Il atteint aussi la Corée et le Japon. Aujourd'hui, il existe, selon les estimations, entre 300 et 600 millions d'adeptes.

À l'origine, il y avait un paradis où les êtres humains se nourrissaient de riz. Mais la luxure et la cupidité de certains d'entre eux firent que le riz cessa de pousser spontanément, ce qui conduisit les hommes à s'assembler et à décider qu'un des leurs amènerait l'ordre dans la société en vertu de principes de justice. Un royaume fut alors établi à cause des imperfections de l'homme et de la nécessité d'un ordre social. En pratique, le bouddhisme a toujours été confronté à la diversité des États et à l'opportunisme de leurs dirigeants. Aussi n'est-il pas surprenant de constater que le bouddhisme ait participé à l'Histoire.

Dans le passé, on distingue essentiellement deux modèles sociaux. Le premier était imprégné de valeurs morales et nationales. Ainsi, dans le royaume de Siam, cette religion a permis le renforcement du nationalisme, s'appuyant sur le *San-gha*⁽⁴⁾, et a servi son expansionnisme. L'unification du pays n'a cependant pas été sans heurts identitaires. Un second modèle, critique du consumérisme et du capitalisme, prônait souvent une réinterprétation marxiste des concepts religieux.

On peut citer à ce titre les exemples du Vietnam, du Laos et du Cambodge, qui ont véritablement asservi le clergé bouddhiste au profit de leur cause, sans oublier de souligner les massacres dont ont fait l'objet les moines.

Si l'on ne peut nier l'existence d'un idéal de paix et de tolérance au sein des écritures bouddhiques, il est d'autres sources qui autorisent la violence et la guerre lorsque des infidèles menacent... Ainsi, durant la seconde guerre mondiale, les bouddhistes japonais devaient soutenir l'effort de guerre, mettant leur rhétorique au service de la mystique impériale. Plus récemment, au Sri Lanka, la revendication d'indépendance de la minorité tamoule a conduit à des affrontements avec l'ethnie *sinhala*. Le discours de cette dernière constitue l'exemple approchant le plus une apologie bouddhique de la guerre sainte.



DR

Pagode Chanteloup à Amboise



Rouleaux de prières

Enfin, il convient de noter la méfiance traditionnelle des Chinois à l'égard des religions exogènes. À ce titre, pour délégitimer l'actuel dalaï-lama, ils exploitent une querelle qui trouve sa source dans l'interdiction du culte *Gelugpa*, secte qui avait assassiné un lama au XVII^e siècle.

Par ailleurs, on assiste en Occident à une « montée » du bouddhisme, qui revêt lui aussi une dimension politique et qui se veut une réaction à la modernité dans ses excès. Elle peut en effet être appréhendée comme une réponse à la crise des idéologies et des rationalités. Le dalaï-lama y est un personnage central, chef d'État sans territoire, autorité morale planétaire, chantre d'un humanisme sans frontières. 1

Commandant Luc Stempin

1. Relatif aux *Veda*, mot sanskrit qui désigne quatre longs écrits sacrés considérés comme les textes fondamentaux du brahmanisme et de l'hindouisme.
2. Seuls les moines peuvent accéder au salut.
3. Chacun peut accéder au salut par une vie de mérite.
4. Communauté des moines.

Bibliographie

François Thual, *Géopolitique du bouddhisme*, Édition des Syrtes, Paris, 2002.
Raphaël Liogier, *le Bouddhisme mondialisé*, Ellipses, Paris, 2004.
Odon Vallet, *Une autre histoire des religions*, Gallimard, Paris, 2001.
Institut international de géopolitique, *Revue géopolitique* n° 85, janvier-mars 2004 : *Bouddhisme et Pouvoir*, PUF, Paris.



Le Canada

La place d'un pays sur l'échiquier mondial est le fruit de son héritage et sa politique étrangère constitue une expression de sa personnalité. Le Canada se positionne en champion du multilatéralisme, du développement durable et du respect des minorités, le tout pour mieux préserver sa sécurité, y compris dans le domaine économique, et son rayonnement planétaire.

À l'assaut du XXI^e siècle

Fortes d'un héritage culturel et politique assumé (bilinguisme qui se traduit par l'appartenance au Commonwealth et à la Francophonie, puissance non coloniale qui favorise le multilatéralisme, le multiculturalisme, le fédéralisme et la bonne gouvernance) et d'une situation géographique heureuse (façade atlantique tournée vers l'Europe, façade pacifique vers l'Asie), les autorités canadiennes ont redéfini les intérêts vitaux de leur pays à l'aune de la mondialisation et de la disparition de l'Union soviétique. Trois « *objectifs interdépendants et complémentaires* »⁽¹⁾ se dégagent : la promotion de la prospérité et de l'emploi, la recherche d'un cadre mondial stable favorable à la sécurité du pays, et la projection des valeurs et de la culture canadiennes.

C'est dans le cadre du débat entourant la réforme des Nations unies que la spécificité canadienne s'exprime le mieux. Dans un discours prononcé au siège de l'ONU en septembre dernier, le Premier ministre Paul Martin propose cinq pistes de réflexion.

Tout d'abord, il met en avant la « *responsabilité de protéger* » les populations en danger. Ce concept, qui se veut différent du droit d'ingérence tout en introduisant une redéfinition de la notion de souveraineté, autorise une intervention multilatérale pour venir en aide à une population que le gouvernement ne serait pas capable ou ne souhaiterait pas protéger.

Puis, appelant au renforcement de la lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive, il prône la création d'« *un organe de surveillance multilatéral qui aidera le Conseil de sécurité à résoudre les problèmes liés aux armes dans les États qui suscitent des inquiétudes* ».

Ensuite, à la lumière des exemples récents du Kosovo, de la Bosnie et de la région des Grands Lacs, le Premier ministre recommande « *une conception élargie*

des droits de la personne qui englobe les droits individuels, la protection des droits collectifs et le pluralisme tel qu'il se reflète dans le concept de la diversité culturelle ».

Par ailleurs, il insiste sur la promotion de la « bonne » gouvernance⁽²⁾ dans la lutte contre la pauvreté, développement et gouvernance étant étroitement liés. « *Nous devons développer les capacités de gouvernance des pays et y mettre le temps. Il en va de même des institutions économiques* », a affirmé le Premier ministre.

Un voisin encombrant

Les relations entre le Canada et le géant américain sont difficiles. Ottawa a refusé de s'engager aux côtés de Washington en Irak, préférant porter son effort sur la stabilisation de l'Afghanistan dans le cadre de la FIAS, Force internationale d'assistance à la sécurité, placée sous commandement de l'OTAN. Le Canada a également refusé de participer au projet de bouclier antimissiles cher au président Bush, de crainte qu'il n'aboutisse à une militarisation de l'espace.

Sur le plan économique, des différends commerciaux sur le bois d'œuvre, le bœuf ou le blé altèrent les relations entre les deux pays. En dépit de la libéralisation des échanges transfrontaliers⁽³⁾, des mesures protectionnistes étasuniennes ont mis en difficulté des entreprises canadiennes pour un certain nombre desquelles le seul salut a été de délocaliser leurs activités aux États-Unis. Cependant, le Canada a reçu l'appui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur ces dossiers et pourrait prendre des mesures de rétorsion.

Les liens entre les deux pays restent néanmoins très étroits. Premier partenaire économique des États-Unis⁽⁴⁾, le Canada participe depuis 1958 à la surveillance et à la défense de l'espace aérien de l'Amérique du Nord au sein du NORAD, le commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. En outre, le Canada a consenti de gros efforts pour améliorer le contrôle des frontières et de la sécurité intérieure. Près de 4,5 milliards d'euros ont été débloqués à cet effet et un poste de ministre de la Sécurité publique, qui a rang de vice-Premier ministre, a été créé. 1

Sergent-chef Jérôme Périolat

1. *Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada*, ouvrage d'orientation publié en 1995.
2. La manière dont les gouvernements gèrent les ressources sociales et économiques d'un pays est appelée gouvernance. La « bonne » gouvernance est l'exercice du pouvoir de façon efficace, honnête, équitable, transparente et responsable.
3. En janvier 1994, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et formé ainsi la plus vaste zone de libre-échange du monde.
4. Les États-Unis absorbent quelque 85 % des exportations du Canada, contre 8 % seulement pour l'Europe.



L'organisation des pouvoirs publics en France

A bien des égards, les institutions de la V^e République présentent toutes les caractéristiques d'un régime complexe. Fondé en 1962 sous la prééminence du président de la République, ce dispositif a évolué et s'est adapté à un contexte politique différent.

Qu'en est-il exactement aujourd'hui ?

Le président de la République est la clé de la Constitution de 1958. Désigné initialement par un collège de 79 000 électeurs, le chef de l'État est, depuis 1962, élu au suffrage universel direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Il nomme le Premier ministre, préside le Conseil des ministres, négocie et ratifie les traités. Il signe les ordonnances et les décrets pris en Conseil des ministres. Chef des armées, il dispose du droit de dissolution et peut recourir au référendum. En période de crise, comme lors du putsch d'Alger en 1961, le président de la République peut utiliser les pleins pouvoirs de l'article 16 de la Constitution.

Avec la présidence de la République, le Gouvernement constitue la deuxième branche de l'exécutif. La nomination du chef du Gouvernement par le président de la République doit tenir compte de la couleur politique de l'Assemblée nationale.



Mais, s'il dirige l'action du Gouvernement, le Premier ministre doit aussi respecter la politique du Président. En période de cohabitation (intervenue à trois reprises entre 1986 et 1988, 1993 et 1995 et de 1997 à 2002) il est placé en concurrence directe avec le chef de l'État (cas des gouvernements

Chirac entre 1986 et 1988 et Jospin entre 1997 et 2002). La V^e République a renforcé les pouvoirs du Gouvernement qui « *détermine et conduit la politique de la Nation* », dispose de l'initiative des lois et du pouvoir réglementaire.

Par tradition, le Parlement comprend deux chambres dont une Assemblée nationale, élue pour cinq ans au suffrage direct (577 députés), et un Sénat, élu au suffrage indirect national (322 sénateurs élus pour neuf ans et renouvelés par tiers tous les trois ans). Si les pouvoirs du Parlement ont diminué par rapport aux III^e et IV^e Républiques, ce dernier dispose de pouvoirs impor-

tants au travers du vote de la loi, du vote du budget et du contrôle politique du Gouvernement. Mais, alors que le domaine législatif était illimité avant 1958, la Constitution encadre désormais le domaine de la loi concurrencé par la pratique des ordonnances.



DR

Sous la V^e République, les rapports entre l'exécutif et le Parlement sont marqués par la prééminence du premier sur le second. C'est ainsi

que les deux chambres n'ont aucun moyen d'action sur le Président et que, si le Parlement dispose de moyens d'information sur l'action du Gouvernement, la mise en jeu de la responsabilité de ce dernier, au travers des procédures prévues par l'article 49 de la Constitution, n'est intervenue qu'une seule fois en octobre 1962, suivie par la dissolution de l'Assemblée nationale par le général de Gaulle.

Outre l'élection du président de la République au suffrage universel en 1962, le « fait majoritaire » – en dehors des périodes de cohabitation, il y a coïncidence entre les majorités parlementaire et présidentielle – **ainsi que le rôle joué par d'autres instances traduisent bien la spécificité des institutions politiques actuelles.** À cet égard, le rôle du Conseil constitutionnel est déterminant. Les « neuf sages du Palais royal », nommés pour neuf ans (au rythme d'un renouvellement triennal) par le président de la République, le président de l'Assemblée nationale et celui du Sénat, assurent le contentieux des opérations électorales et surtout le contrôle de la constitutionnalité des lois, qui est une forme de la garantie des libertés publiques. En dehors du juge constitutionnel, il y a lieu de mentionner la Haute Cour de justice qui est chargée de se prononcer sur les crimes de haute trahison pouvant être commis par le président de la République, tandis que la Cour de justice de la République est compétente pour juger les crimes ou délits commis par les membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, le Conseil économique et social est un organisme consultatif fort actif au travers de ses rapports, tandis que le Conseil supérieur de la magistrature participe à l'indépendance de la magistrature.

Au final, le régime issu de la Constitution du 4 octobre 1958 est profondément original. À mi-chemin entre le régime présidentiel nord-américain et le régime parlementaire des autres pays de l'Union européenne, il a contribué à la stabilité de l'action gouvernementale. Approuvé par référendum en 2000 et effectif en 2007, le passage du septennat hérité de la III^e République au quinquennat devrait encore modifier la physionomie de nos institutions. 1

Commissaire lieutenant-colonel Pascal Dupont



Le trou d'ozone

La molécule d'ozone (O_3) est un constituant très minoritaire de l'atmosphère et sa répartition est de l'ordre de 10% dans la troposphère (basse altitude) et de 90% dans la stratosphère. Ce gaz se trouve principalement entre vingt et trente kilomètres d'altitude.

Grâce à son aptitude à absorber les rayons ultraviolets les plus nocifs (UV B et UV C), l'ozone est un important régulateur « climatique » qui permet notamment la protection des êtres vivants. Toute diminution de la teneur en ozone stratosphérique au-dessus de l'Antarctique est donc synonyme de graves conséquences pour la faune et la flore terrestres.

L'intérêt porté par la communauté scientifique à la surveillance de l'ozone s'est effectivement accru depuis ces dernières années. Ainsi, les données recueillies depuis le sol et depuis l'espace permettent aujourd'hui de mieux cerner l'évolution de ces phénomènes, d'en analyser les causes et de chercher des solutions.

C'est en 1985 que la notion de « trou d'ozone » au-dessus de l'Antarctique prit toute sa dimension. À partir de cette date et grâce aux mesures satellitaires, il fut clairement établi que la quantité d'ozone surplombant l'Antarctique subissait une **diminution importante au cours du printemps austral** (à partir de septembre) et que ce phénomène avait tendance à s'accroître d'une année sur l'autre. Les scientifiques estiment que de 1980 à 1995, cette réduction a atteint 6%, chiffre très élevé pour une période aussi courte.

Les causes de cette diminution sont de mieux en mieux identifiées. Il apparaît clairement que différents **composés chimiques d'origine anthropique**, tels que les chlorofluorocarbones (CFC) ou les bromures de méthyle (CH_3Br), présents dans les aérosols et les anciens systèmes de réfrigération, sont très stables à basse altitude. Cependant, en quelques années, ces composés chimiques finissent par gagner la très haute altitude. Ils se dégradent alors sous l'action des rayons UV et libèrent du chlore ou du brome sous des formes susceptibles d'être chimiquement actives (monoxyde de chlore) et capables de détruire les molécules d'ozone. Du fait de réactions en chaîne, les molécules de ces substances nocives entraînent la destruction massive des molécules d'ozone. De plus, les conditions météorologiques particulières du vortex polaire (tourbillon dépressionnaire localisé sur l'Antarctique), avec des températures pouvant atteindre -80 °C au sol durant

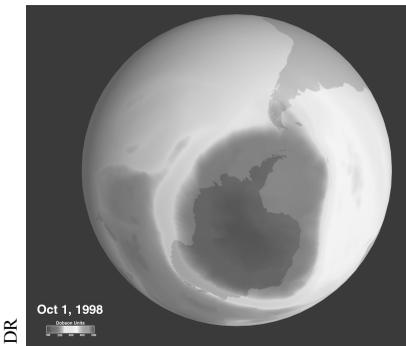


l'hiver austral, favorisent ce phénomène. En Arctique, entre décembre et février, on observe des phénomènes similaires mais dont les effets sont moins marqués.

Si aucune mesure n'était engagée, la diminution de l'ozone stratosphérique aurait de **graves conséquences** : l'augmentation de la quantité d'UV qui traverse l'atmosphère et qui atteint le sol provoquerait une dégradation des cellules vivantes. Elle se traduirait, entre autres, par un accroissement des tumeurs et des cancers de la peau chez l'homme et par une altération de la photosynthèse nécessaire à la croissance des plantes. Le plancton animal ou végétal des océans se place dans l'eau en fonction de l'intensité lumineuse. C'est pourquoi, en perturbant ces organismes, les UV *B* entraîneraient leur disparition progressive. Le phytoplancton est la base alimentaire de nombreux animaux marins et fournit 50 % de l'oxygène que nous respirons.

Les mécanismes des réactions chimiques évoquées sont complexes. En 1995, le prix Nobel de chimie a été attribué à Paul Crutzen, Mario Molina et Sherwood Rowland pour avoir démontré la sensibilité de la couche d'ozone aux substances d'origine anthropique. Les gaz destructeurs ont été progressivement éliminés dans les pays industrialisés après la signature du **protocole de Montréal** en 1987 ; ils doivent disparaître des pays en voie de développement d'ici à 2010. Malgré cela, leur durée de vie dans l'atmosphère étant de plusieurs décennies, le trou dans la couche d'ozone ne devrait pas se réduire notablement dans l'immédiat. Cependant, fait encourageant, les dernières mesures semblent indiquer une remontée de la quantité d'ozone, si bien que les scientifiques estiment que la couche protectrice pourrait retrouver dans une trentaine d'années son niveau d'avant 1980. Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a toutefois appelé la communauté internationale à la vigilance : « *Certains pays, souligne-t-il, ne respectent pas les règles du protocole [de Montréal] car il existe dans le monde un commerce illicite de CFC.* » L'élimination des fluides frigorigènes nocifs et la modification des installations permettant l'utilisation de nouveaux fluides ont un coût.

Dans certains pays, il n'est pas possible de faire face à ce changement, d'où la vente illicite de fluides anciens. Enfin, les recherches continuent dans le but d'élaborer les substituts de certains gaz interdits comme le bromure de méthyle. 1



D'abord limité au pôle sud, le trou dans la couche d'ozone a maintenant son pendant dans l'hémisphère nord.

Sergent-chef Jérémie Alligier



Élie Halévy - *l'Ère des tyrannies*



DR

Né le 6 septembre 1870, Élie Halévy est le fils aîné de Ludovic Halévy, écrivain et librettiste des opérettes d'Offenbach, et de Louise Breguet, descendante de grands horlogers protestants.

Brillant élève, Halévy entre en 1889 à l'École normale supérieure où il se lie d'amitié avec le philosophe Alain, qui restera son ami jusqu'à la fin de sa vie. Agrégé de philosophie en 1892, il fonde en 1893 la célèbre *Revue de métaphysique et de morale* qu'il dirigera toute sa vie. En 1896, il entre à l'École libre des sciences politiques où il inaugure un cours sur Jeremy Bentham⁽¹⁾. Il publie en 1903 un ouvrage sur Thomas Hodgkin, un précurseur méconnu de Karl Marx et, en 1908, deux longs articles sur Saint-Simon et le saint-simonisme⁽²⁾. Élargissant son travail, Halévy se penche sur l'Angleterre, où il fait plusieurs voyages l'amenant à se lier avec l'*intelligentsia* britannique. Il écrit de nombreuses études ayant trait à ce pays : *Histoire du peuple anglais, l'Angleterre et son Empire...*

Son enseignement s'oriente en 1902 vers l'analyse du socialisme. Il ouvre un cours consacré à l'histoire du socialisme européen, dont il poursuivra l'enseignement pendant trente ans. Durant la période de l'entre-deux-guerres, sa réflexion va se porter sur la montée des totalitarismes le menant à présenter en 1937 une importante communication intitulée *l'Ère des tyrannies*.

Cet ouvrage est un recueil de plusieurs études portant en particulier sur le socialisme et la montée des systèmes totalitaires en Europe au cours de la première moitié du XX^e siècle. La problématique de l'auteur vise à démontrer que les racines du mal sont les conséquences de la première guerre mondiale.

Halévy est conduit à formuler trois grandes observations :

1) **Le socialisme est un système contradictoire.** En effet, l'idée de libération de la masse travailleuse ouvrière, qui représente l'essence de la doctrine, s'accommoderait mal avec les principes d'organisation, de hiérarchie et d'autorité inhérents à toute société. Le socialisme apparaît comme une grande aspiration devant « adopter » nécessairement des pratiques auxquelles il semble répugner. Halévy aboutit à se demander si une économie dirigée peut s'ac-

commoder de la liberté. Le remède à l'« oppression » capitaliste est un système qui n'est pas totalement dénué de contrainte et qui, en réalité, ferait toujours subsister certaines inégalités. Liberté et organisation apparaissent alors comme deux termes antithétiques.

2) **Le socialisme a été dépassé par la montée des nationalismes.** Certes, cette doctrine a su trouver de nombreux adhérents qui luttèrent pour imposer leurs idées et attribuer un meilleur sort aux ouvriers ainsi qu'une meilleure répartition des richesses mais elle n'a pas su contrecarrer les passions chauvines et xénophobes. La volonté d'une meilleure organisation sociale n'a pu éviter les guerres et la naissance de partis de mouvance fasciste. Les tyrannies ont émergé devant des systèmes socialistes qui auraient apporté une paix intérieure de façade. Malgré leur légitimité sur le plan parlementaire, les partis socialistes furent totalement discrédités par des idées populistes et haineuses qui ont su rallier un plus grand nombre de personnes.

3) **Communisme et fascisme présentent un même caractère totalitaire.** Ces deux forces, différentes dans leurs formes, présentent des évolutions similaires qui démontrent leur volonté d'asservissement des masses. En effet, le fascisme et le communisme se rejoignent en ce sens qu'ils suppriment toutes formes de liberté. La liberté politique n'existe pas puisqu'il ne subsiste qu'un seul parti qui remet en cause sa légitimité à travers des plébiscites tronqués donnant le pouvoir aux décideurs absolus et autoritaires. Il n'y a pas non plus de libertés individuelles car le citoyen n'a aucun recours face aux abus du pouvoir. De même, la liberté d'expression est totalement bafouée au profit d'une propagande ne servant que les intérêts du parti unique. L'opposition n'est pas salutaire, elle est un crime.

Face à la montée de ces systèmes qui propageaient leur révolution dans toute l'Europe, Halévy cherchait des solutions pour endiguer cette vague totalitaire. Cependant, les idées paraissaient paradoxales, et Halévy sera le premier à le reconnaître. Pour résister à ces tyrannies, les démocraties devront adopter les mêmes pratiques que les régimes despotiques : une économie planifiée servant l'effort de guerre, l'imposition de la censure. Ici, l'auteur opte pour une approche réaliste, voire fataliste, ne se bornant pas à tomber dans un pacifisme naïf qui a conduit les États parlementaires à vouloir transiger à tout prix face aux ennemis expansionnistes. 1

Thomas Bertrand

1. J. Bentham (1748-1832) : philosophe et juriste anglais, fondateur de l'utilitarisme classique. Il fut un franc défenseur de la réforme de la loi, et le premier à fournir une justification utilitariste de la démocratie.

2. Sur le saint-simonisme, lire *les Carnets du Temps* n° 2 (mai 2003).



Nationalisme et régionalisme en Europe

L'éclosion de l'Union soviétique a entraîné la création de nombreux États, ce qui a paradoxalement conduit à une exacerbation des revendications nationalistes dans l'ancien bloc soviétique et a favorisé l'implosion de certains États. 1

Depuis cette date, on assiste en Europe occidentale à une double tendance : renaissance des mouvements nationalistes et résurgence du régionalisme.

« Le nationalisme défini de manière classique exprime d'abord la revendication de populations qui pensent se ressembler ou qui aspirent, également, à se trouver rassemblées sous l'autorité de gouvernants dont elles estiment qu'ils leur ressemblent. »⁽¹⁾

L'implosion de l'Union soviétique, le 25 décembre 1991, a, d'une part, entraîné la fin de la guerre froide et, d'autre part, la création de quinze États-nations, souvent de petite taille, dont certains ont été rapidement soumis à de fortes pressions indépendantistes : Tchétchènes en Russie, Abkhazes en Géorgie, Gagaouzes en Moldavie... La disparition du « glacié » soviétique a en effet libéré d'anciennes tensions nationalistes, dont l'ex-Yougoslavie représente l'exemple extrême.

Certains États nouvellement créés ont estimé que la réalisation complète de leur unité nationale nécessitait l'agrégation ou l'expulsion de populations sur des critères ethniques ou religieux. Ce nationalisme entraîne des conflits violents justifiés, par ceux qui les déclenchent, par l'invocation de différences culturelles ou ethniques plus ou moins réelles. Dès lors le principe d'intégrité territoriale se heurte à celui du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le nationalisme serbe constitue un cas d'école de l'instrumentalisation des sentiments nationalistes par certains hommes politiques dont la reconversion du communisme dans le populisme vise principalement à conserver leurs postes. La caution morale de certains intellectuels vient également légitimer l'action extérieure, présentée comme une réaction aux menées séparatistes perpétrées par les autres nationalités.

Un des facteurs permettant l'identification collective est celui du ressentiment partagé par un peuple vis-à-vis d'un autre peuple, processus dans lequel la référence historique sert de ciment.

Des tendances centrifuges existent aussi en Europe occidentale : Lombards en Italie, Flamands et Wallons en Belgique, Catalans et Basques en Espagne, Corses en France. Dans ces zones géographiques, l'érosion du concept d'État-nation est réelle.

La réponse des États a parfois été de consentir des abandons de souveraineté importants, ce qui peut conduire à remettre en cause la légitimité démocratique et à réduire le principe de souveraineté populaire.

Ce renforcement du régionalisme est favorisé par les institutions européennes, qui voient dans les régions des partenaires de poids, destinés à contrebalancer la toute-puissance des États. L'Union européenne compte un certain nombre d'instances interrégionales en son sein comme le Conseil des communes et des régions d'Europe, le Comité des régions ou les Euro-régions.

Cependant, à de rares exceptions près, ni le nationalisme ni le régionalisme d'Europe de l'Ouest ne remettent fondamentalement en cause la souveraineté de l'État central. La notion du « vouloir-vivre ensemble » reste fondamentale et tient à l'ancienneté de la construction nationale, où « *le lien national a fourni et fournit toujours le cadre indispensable de la mise en place des systèmes de gouvernement fondés sur le consentement explicite des gouvernés, autrement dit de la démocratie* »⁽²⁾.

En revanche, la situation des jeunes démocraties de l'Europe orientale reste tributaire du ciment national pour un temps indéterminé bien que variable selon les pays.

Un nationalisme mesuré et encadré par la démocratie, à l'image de la nouvelle équipe gouvernementale ukrainienne, constitue la meilleure voie pour parachever la construction de l'État-nation. C'est bien la pratique de la démocratie qui, enracinant cette dernière et favorisant l'attachement préalable à la maison commune, permettra ensuite l'élaboration d'un contrat politique plus détaché de l'appartenance nationale, et vécue de manière moins passionnelle.

L'horizon que constitue pour ces pays l'entrée dans l'Union européenne doit permettre d'apaiser les tensions, même si l'Union européenne n'est pas elle-même à l'abri de poussées de ce type à l'intérieur même de ses murs. 1

Julien Ayanoglou

1. G. Hermet, *Histoire des nations et du nationalisme en Europe*, Paris, Seuil, 1996.

2. *Ibid.*

Le peuple

Les référendums populaires, actuellement organisés pour l'adoption de la Constitution européenne, replacent le peuple au cœur de l'actualité. Il est vrai que, détenteur de la souveraineté nationale, le peuple accorde la légitimité démocratique à ses représentants et aux lois qui en émanent expressément, de sorte que la plupart des pouvoirs politiques, voire médiatiques, s'en réclament, et que son nom est invoqué dans la plupart des grands textes juridiques fondateurs (Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, charte de l'ONU, Constitution de 1958, Constitution européenne...). Le peuple est une sorte de multitude cohérente qui se distingue à la fois des dénominateurs que sont la tribu ou le clan et de l'ensemble politique culturel que représente la Nation⁽¹⁾.

C'est un ensemble d'individus, hommes et femmes, habitant en principe un même territoire et constituant une communauté sociale unie souvent par des liens linguistiques, religieux ou culturels, et surtout par les lois et les institutions qu'il se donne dans le cadre d'une démocratie. Le suffrage universel est alors son mode d'expression privilégié.

Un peuple manipulable qui prend peu à peu conscience de lui-même

« *Le petit peuple* »⁽²⁾ des démunis, fraction « inférieure » de la communauté politique à laquelle la démocratie confie le pouvoir, est certes manipulable mais il est porteur d'un projet de bien commun⁽³⁾. En effet, l'utilité commune, associée au pacte juridique, est le ciment de cette « *multitude déchaînée* » qui se constitue en peuple⁽⁴⁾.

Au XVII^e siècle, T. Hobbes⁽⁵⁾ poursuit cette distinction entre multitude et peuple. Ce dernier devient une entité qui n'a d'existence qu'à travers le pacte par lequel tous les individus s'engagent à se soumettre absolument à l'État, qu'ils créent pour les protéger. Si effectivement le contrat est l'acte par lequel le peuple acquiert son statut, Rousseau⁽⁶⁾ pense en revanche que « *le peuple est peuple indépendamment de son chef* », auquel la délégation de pouvoir peut être retirée. La volonté générale, qui se dégage pour le bien commun, est alors autre chose que la simple addition des volontés individuelles.

L'émergence du peuple dans la représentation politique et artistique

Le 26 août 1789, « *les représentants du peuple français* » proclament la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen. Avec les révolutionnaires de 1793, le peuple devient « *l'universalité des citoyens* ». Souverain, il est auteur de ses propres lois car « *tout le peuple statue sur tout le peuple* ».



Au XIX^e siècle, les « classes laborieuses, classes dangereuses » de la Monarchie de juillet constituent le peuple, héros collectif des romantiques idéalistes et républicains, tel Victor Hugo, qui le met en scène en haut des barricades, dans *les Misérables*, et au milieu de la « cour des Miracles », dans *Notre-Dame de Paris*. Ce nouvel acteur de l'Histoire, Michelet⁽⁷⁾ le mythifie comme force unitaire, spontanée et inspirée par Dieu. Mais le réalisme de Zola désacralise ce « *peuple fort dévorant la blême bourgeoisie* » (*Germinal*, 1885), qui lutte pour l'existence. Quoi qu'il en soit, pour les républicains comme pour le catholicisme social, le peuple, dimension essentielle de toute démocratie, doit être soutenu et éduqué.

Ainsi, du « Printemps des peuples » européens au milieu du XIX^e siècle à l'émancipation des colonies un siècle plus tard, les peuples font l'Histoire, de sorte que les grands hommes politiques et les grandes institutions s'en réclament⁽⁸⁾.

Mais A. de Tocqueville annonçait déjà les risques de l'égalitarisme démocratique.

La masse, nouvelle forme du peuple postmoderne ?

Le pluralisme des valeurs et l'individualisme démocratique actuel laissent le champ libre au gouvernement d'opinion⁽⁹⁾ et à l'emprise des médias. Cette « société du spectacle » pourrait bien annoncer l'avènement de la massification du peuple. En effet, alors que celui-ci était, à sa manière, le libre créateur de sa culture et de ses traditions, relayées par les lettrés, la masse se trouve aujourd'hui manipulée dans une bulle de représentations qui lui est imposée de l'extérieur. Cette domination politico-médiatique exercée sur le peuple repose le problème fondamental des libertés.

La nouvelle révolution populaire pourrait donc bien se situer sur le terrain de la communication et de l'information, plus encore, dans le champ symbolique. 1

Commandant Michel Rouanet

1. L'idée méliorative de nation, introduite par Montesquieu et reprise par Sieyès, renvoie à une dimension unitaire, représentative, traditionaliste et identitaire que ne recèle pas totalement celle de peuple, historiquement plus péjorative.

2. Platon (-428/-348), *la République*, livre VIII.

3. Aristote (-384/-322), *la Politique*.

4. Cicéron (-106/-43), *De Republica*, 1, 39.

5. Thomas Hobbes (1588-1619), *le Léviathan*, 1651.

6. J-Jacques Rousseau (1712-1778), *Du contrat social*, 1762.

7. Jules Michelet (1798-1874), *le Peuple*, 1846.

8. Staline se fait appeler le « Petit Père des peuples » ; le général de Gaulle fonde en 1947 le parti du « Rassemblement du peuple français » et la nouvelle Constitution de 1958 dans laquelle il réconcilie souveraineté nationale et souveraineté populaire.

9. Voir « L'opinion publique », *les Carnets du Temps* n°14.

Le renouveau de la réflexion doctrinale aérienne dans les années 1980 : les différentes écoles

Ce renouveau doctrinal est plus que jamais souhaitable dans une période dominée par la réduction massive des budgets militaires, et donc, par la nécessité d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

Commencée par les États-Unis dans les années quatre-vingt, cette relance de la réflexion est provoquée par le déclin du nucléaire, qui oblige à penser simultanément la dissuasion et l'action. De plus, il est urgent de combler le retard de la théorie, d'une part, sur les progrès techniques et, d'autre part, sur la nouvelle donne géopolitique, comme le souligne le livre blanc *Aerospace power for the 21st century* de 1996 : « *L'édifice de la puissance aérienne sur lequel l'US Air Force a été fondée en septembre 1947 a souffert d'une fragmentation croissante, d'une érosion de son objectif et de certaines perceptions négatives dues surtout à l'héritage de 1941-1945 et aux circonstances spécifiques de la guerre froide* »⁽¹⁾.



DR

Le colonel John Boyd

Les premiers travaux seront de ceux que l'on nomme les théoriciens de la paralysie stratégique. Le colonel John Boyd propose un modèle de décision stratégique, dit OODA (Observation-Orientation-Décision-Action), qui met l'accent sur les dimensions morales et mentales du conflit. Il recommande de maximiser la friction chez l'ennemi par une combinaison d'actions variées, effectuées avec la plus grande rapidité, et qui doivent rendre l'ennemi incapable d'agir.

Le colonel John Warden⁽²⁾ adopte une approche systémique. Renversant l'axiome traditionnel qui voit dans la destruction des forces armées adverses la mission prioritaire, sinon exclusive, il définit « *l'ennemi comme un système composé de nombreux sous-systèmes* », qu'il classe en cinq cercles : direction, fonctions organiques essentielles (réseaux électriques, installations pétrolières), infrastructure (système de transports), population et forces déployées. La tactique consiste à déterminer les points vulnérables à attaquer dans chaque sous-système pour provoquer la paralysie de l'ennemi.

Warden étant chargé de la planification de l'offensive aérienne durant la guerre du Golfe, ses théories seront appliquées. Malgré la victoire, une partie de la hiérarchie désapprouve cette orientation jugée trop liée à la bataille de surface, et préfère une stratégie dans laquelle la puissance aérospatiale serait un instrument indépendant et dominant (*leading military instrument in unified action*).



DR

Au sein de l'US Air Force, une tendance récente écarte les thèses de Warden pour prôner des frappes beaucoup plus violentes dès le début de la crise ou du conflit afin d'obtenir une solution immédiate (*half phase concept*), qui a fait l'objet de simulations jugées concluantes à propos de la Bosnie et de l'Irak. Cette glorification du tout aérien n'est pas unanimement partagée. De nombreuses analyses politiques démontrent que le bombardement stratégique est, dans l'ensemble, inefficace.

Le lieutenant-colonel John Warden (second, à partir de la gauche) lors des préparatifs de l'opération *Instant Thunder* sur Ryad le 18/8/1990

La relance de la réflexion ne s'est pas limitée aux États-Unis. De nombreux travaux en témoignent au Royaume-Uni avec le *commodore* R.A. Mason et avec l'*air vice-marshal* Tony Mason, ou bien en France avec le général Michel Forget (auteur de *Puissance aérienne et stratégie*).

L'utilité de réfléchir à de nouvelles théories aériennes est irréfutable. En effet, les dirigeants politiques et les opinions publiques étant moins disposés à accueillir les demandes de plus en plus coûteuses des états-majors, ceux-ci doivent justifier les programmes qu'ils souhaitent, non seulement en termes techniques et financiers, mais aussi et avant tout en termes stratégiques.

« *L'armée de l'air, comme les autres armées, doit justifier son format, sa configuration par la contribution effective qu'elle apporte à la politique du pays, non seulement à la politique de défense, mais aussi à la politique étrangère à l'heure de la multiplication des crises régionales et locales* »⁽³⁾. 1

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

1. *Aerospace power for the 21st century, a theory to fly by*. White paper from strategic aerospace warfare study panel, 4 octobre 1996.

2. Cf. *les Carnets du Temps* n° 4.

3. Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, 2^e édition, 1999.

Le satellite, acteur majeur de la bataille aérospatiale

La troisième dimension évoque le plus souvent, dans l'esprit des aviateurs, l'espace aérobie. Mais il est aujourd'hui un territoire, lieu d'enjeux stratégiques majeurs : l'espace extra-atmosphérique. Le satellite y évolue sans contraintes, depuis le traité de l'ONU de 1967, autres que les lois de la mécanique céleste. Différentes fonctions peuvent s'y exercer : observation, géographie, positionnement, communications, météorologie, océanographie, écoutes électromagnétiques notamment.

Dès lors, l'apport essentiel des capacités spatiales dans des fonctions variées nous impose de les intégrer dans la planification et la conduite de la campagne aérienne, et de penser désormais en termes de bataille aérospatiale.

La planification est le processus de préparation d'un engagement des forces qui exige la connaissance préalable de paramètres nombreux. L'observation permet, selon les besoins en renseignement, d'approfondir la connaissance du terrain en dressant la liste des sites militaires ou d'intérêt militaire, en réalisant des dossiers détaillés de sites ou en suivant l'activité humaine et les évolutions d'infrastructure. Le renseignement d'origine électromagnétique complète, par fusion au renseignement d'origine image, l'étude de la menace par analyse du contenu et de la forme des signaux, de la détermination des systèmes actifs. Tous les éléments recueillis nourrissent alors les analyses systémiques de la fonction ciblage. En matière de géographie, il convient de compléter ou de mettre à jour la cartographie des lieux (spatiocartes), de déterminer les coordonnées précises d'objectifs potentiels, les zones de dommages collatéraux possibles, de produire des données géographiques numériques alimentant les systèmes d'armes. Ainsi, les modèles numériques de terrain (MNT) sont obtenus à partir de couples d'images stéréoscopiques. Ces MNT permettent le vol automatique en suivi de terrain des aéronefs et des missiles de croisières de type *SCALP* et *Apache*, ainsi que le recalage de navigation. Toutefois, pour atteindre la cible, l'image oblique, ou en couple, participe de la modélisation 3D des cibles. Les statistiques météorologiques contribuent aussi à affiner

la connaissance de l'environnement des lieux dans lesquels la force est susceptible de se déployer. Toutes ces données sont produites à temps à partir d'une liste hiérarchisée de zones géographiques potentielles d'intervention.

Une fois les moyens militaires engagés sur le théâtre, la conduite vise à réactualiser les données initialement élaborées en fonction des évolutions sur le terrain, à un rythme compatible avec les opérations. Les moyens de communication et le dimensionnement de leur débit conditionnent fortement l'efficacité du dispositif global d'intervention. Les satellites géostationnaires constituent des relais propres à améliorer en permanence les délais de communication. En matière de rafraîchissement du renseignement, la permanence d'observation par des constellations de petits satellites est l'orientation privilégiée aujourd'hui, apte à optimiser la boucle OODA (Observation-Orientation-Décision-Action). En particulier, une évaluation précise du résultat des frappes permet d'ajuster la planification correcte des missions. L'objectif est d'obtenir l'effet maximum recherché avec le minimum de force engagée, et de préserver les équipages. Le choix du spectre couvert par les capteurs permet une observation tout temps (radar) et de nuit (radar et infrarouge). Enfin, la

bataille aérospatiale met en présence des objets substantiellement mobiles. Le positionnement relatif de ces mobiles sur terre ou sur la mer est essentiel et assuré par des satellites de positionnement de type GPS, ou bientôt *Galileo*.

À la notion traditionnelle de supériorité aérienne, il convient aujourd'hui de substituer celle de supériorité aérospatiale.

La compression des espaces et des délais impose l'emploi de moyens satellitaires dont l'avantage est l'accessibilité en tout point du globe de façon répétitive. La dilatation de la troisième dimension a ainsi repoussé les frontières connues des premiers temps de l'arme aérienne. Le satellite est devenu l'allié indissociable de l'avion en exacerbant les caractéristiques de vitesse, d'allonge, de fugacité, de puissance de feu et de précision de ce dernier. Il offre des possibilités accrues à l'arme aérienne comme multiplicateur de forces en préparation et en accompagnement de son intervention. 1

Vue d'artiste
du futur satellite
de navigation Galileo
dont la mise en service
est prévue aux alentours
de 2008.

DR

Lieutenant-colonel Pascal Legai



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

L'impéritie se soigne avec le temps.

« *Quand un nouveau régime s'installe, il commence par inaugurer les ponts, les gares, les aérodromes que son prédécesseur a mis en chantier, puis il dénonce l'impéritie de celui-ci.* » Pierre Gaxotte.

Que signifie le mot « impéritie » ? Ce serait, selon nos amis les juristes, l'ignorance de l'art que l'on pratique, ou l'incompétence dans les fonctions exercées.

Pourtant, les causes de cette ignorance ou incompétence peuvent être multiples. Simplicité d'esprit, inaptitude au poste, inexpérience... Bref, seraient-ce toutes ces ignorances que qualifierait notre terme ? Que nenni !

En ses racines, il porte les gènes mêmes de son sens. Si, en latin, le verbe *perior* est inusité, son participe passé à valeur d'adjectif, *peritus* (expérimenté), existe. Mieux encore, le terme *peritia*, attesté dès le I^{er} siècle avant J.-C., décrit précisément la connaissance acquise par l'expérience.

Ainsi, l'impéritie ne s'applique qu'à l'incompétence due à un manque d'expérience.

*Qui veut faire le beau, en s'élevant plus haut,
Risquera, par un mot, loin d'égaliser Boileau,
De sombrer dans le faux, avec un vrai brio. 1*

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet

